

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
ARRONDISSEMENT DE SAVERNE
COMMUNE DE HURTIGHEIM

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU : 23 SEPTEMBRE 2025

Date de la convocation : 16 septembre 2025

Membres présents : M. RUCH Jean-Jacques, M. GRIMM Claude, Mme PIECKO Suzy, Mme BALTZER Martine, M. HAESSLER Robert, Mme HOFFMANN Anne-Marie, M. JUNG Guillaume, Mme KRACK Agnès, M LITT Thomas, Mme ROCHELET Vanessa, M. RUCH Jean, M. Laurent SCHILIS, M. SCHREINER Christian, M. WAGNER Christian.

Membre excusée : Mme Alexia JUNG

Maeva SCHAUDEL assiste à la séance en qualité de secrétaire auxiliaire.

En ouvrant la séance, Jean-Jacques RUCH Maire, propose d'observer un moment de recueillement en l'honneur du Maire Honoraire FORRLER Alfred décédé le 30 août dernier. Il a été Conseiller Municipal de 1983 à 1989, 1^{er} Adjoint de 1989 à 1995 et Maire de 1995 à 2008.

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Sur proposition du Maire le Conseil Municipal nomme Agnès KRACK secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 24 JUIN 2025

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter le texte du procès-verbal de la séance du 24 juin 2025 dans la teneur diffusée à tous les conseillers municipaux.

3. DECISIONS DU MAIRE

Le Maire informe qu'une seule décision de renoncer au droit de préemption urbain a été prise depuis la séance du Conseil municipal du 24 juin 2025 à savoir :

- **Le 8 septembre**, il a été renoncé à l'exercice du droit de préemption dans le cadre de la vente d'un corps de ferme au 34 rue Principale.

4. CESSION D'UNE PARCELLE IMPASSE DE LA CARRIERE (DELIBERATION N°14/2025)

Le Maire rappelle que lors de la séance du 11 mars 2025, le Conseil Municipal a donné son accord pour la vente d'une parcelle (talus) d'environ 0,5 ares située rue de la Carrière. Cette vente fait suite à une demande formulée par le nouveau propriétaire du 8 rue de la Carrière. Le prix a été fixé à 13 000 € de l'are et l'autorisation a été donnée au maire pour faire arpenter la parcelle.

La parcelle (section 2 n°207/37) a été arpentée le 4 août 2025 et présente une superficie de 57 centiares. Il est donc proposé de céder la parcelle section 2 n°207/37 au prix de 7 410 € + les frais du notaire.

Vu les explications du Maire,

Vu la demande formulée en date du 27 janvier 2025 par le propriétaire de l'immeuble sis 8 rue de la Carrière, sollicitant l'achat de la parcelle cadastrée section 02 n°207/37.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- Céder ladite parcelle cadastrée section 2 n°207/37 au propriétaire de la maison 8 rue de la Carrière,
- Fixer le prix de la transaction à 7 410 euros, frais d'acte à la charge de l'acquéreur,
- Autoriser le Maire à signer tout document afférent.

5. ACHAT DE LA PARCELLE 386/189 EN SECTION 21 POUR LE DEBOUCHÉ DE LA PISTE CYCLABLE (DELIBERATION N°15/2025)

Le Maire rappelle que ce point a été exposé en séance du 11 mars 2025 et que l'accord de principe a été donné pour acquérir de la terre agricole afin de sécuriser la piste cyclable à l'entrée de Hurtigheim. Le procès-verbal d'arpentage du 4 août 2025 fait ressortir que la parcelle identifiée section 21 n° 386/189 a une superficie de 3,10 ares. S'agissant de la terre agricole constructible, il est proposé de fixer le prix à 150 € de l'are. Le Maire informe aussi que la SAFER et l'agriculteur exploitant Guillaume JUNG renonceront à la préemption.

Vu les explications du Maire,

Considérant le projet de piste cyclable entre les communes de Hurtigheim et de Stutzheim-Offenheim,

Considérant la nécessité d'acquérir une emprise foncière sur la parcelle section 21 n° 189 afin de sécuriser le débouché de la piste cyclable pour les usagers,

Vu le procès-verbal d'arpentage établi par le cabinet de géomètres Bilhaut en date du 4 août 2025,

Vu la parcelle section 21 n° 386/189 d'une surface de 3 ares 10 centiares,

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- D'acquérir la parcelle au prix de 150 € de l'are, soit un total de 465 €,
- De prendre en charge les frais de cession afférents,
- D'autoriser le Maire à signer tout document afférent.

6. INFORMATION TRAVAUX RUE PRINCIPALE

Le chantier est en cours de terrassement qui doit prendre fin d'ici la fin de semaine. La pose des bordures de trottoir devrait démarrer la semaine prochaine, mais le chantier est ralenti en ce début de semaine à cause des intempéries. Pour mémoire, les enrobés devront être posés avant la fin du mois d'octobre en raison des contraintes météorologiques.

Concernant les réseaux secs, les travaux de génie civil sont terminés par S2Ei. Ils achèvent la pose du nouveau poteau et de l'armoire ES au carrefour rue de l'Ecole. Les branchements de l'armoire sont prévus début octobre. La pose des lampadaires n'est pas encore planifiée.

7. SOUSCRIPTION D'UN PRET RELAIS AUPRES DU CREDIT MUTUEL ACKERLAND (DELIBERATION N°16/2025)

Vu le budget primitif du 8 avril 2025,

Considérant que par sa délibération du 29 avril 2025 le Conseil municipal a décidé la réalisation des travaux de réaménagement de la rue Principale.

Considérant le plan de financement du projet qui s'établit comme suit :

- Le montant total des travaux s'élève à 640 603,92 €
- Le montant remboursé par la CeA au titre de la maîtrise d'ouvrage déléguée est de 165 104,94 €
- La subvention versée par la CeA au titre du fonds de solidarité s'élève à 100 000 €,
- Le reversement attendu au titre du FCTVA s'élève à : 77 981,83 €
- L'autofinancement de la Commune sera donc de 297 517,15 €.

Considérant qu'il y a lieu de recourir à un crédit relais à hauteur de 200 000 € pour sécuriser la trésorerie en attendant l'encaissement des subventions, participations et autres reversements,

Considérant que les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement,

Considérant que c'est à l'assemblée municipale qu'il revient de prendre la présente décision,

Vu l'offre du Crédit Mutuel Ackerland formulée le 9 septembre 2025 pour la mise à disposition d'une enveloppe de 200 000 € sous la forme d'un prêt relais, remboursable sur 1 à 3 ans, aux taux de 3,15 % (1 an), 3,20 % (2 ans), et 3,22 % (3 ans),

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité :

- L'adoption du plan de financement ci-dessus nécessaire à l'équilibre de l'opération ;
- L'autorisation donnée au Maire à signer le contrat de prêt avec le Crédit Mutuel Ackerland ;

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le maire et le comptable public seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

8. BILAN EXTINCTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC ET DISCUSSION SUR SON MAINTIEN

A l'aide d'un tableau, le Maire commente l'évolution des prix et de la consommation en KWh suite à l'extinction des candélabres au courant de l'année 2023.

Il en ressort que la baisse de la consommation - 56 % en 2024 par rapport à 2022 a fait diminuer le coût de l'éclairage public d'environ 3 000 €/an, 9 870 € en 2022 contre 6 859 € en 2024.

La projection sur 2025 est moins avantageuse et cela malgré la baisse du prix du KWh à 0,0995 depuis juin 2025 contre 0,1245 en 2023 la dépense augmentera. Cela est dû à l'augmentation des taxes sur l'électricité qui fait que le KWh TTC est passé de 0,26 € en 2023 à 0,38 € en juin 2025.

Le débat a porté sur le maintien de l'extinction de minuit à 5 heures sur l'ensemble du village. La possibilité d'équiper les nouveaux lampadaires de la rue Principale avec la technologie qui permet de baisser l'intensité selon l'avancée de l'heure de la nuit a été retenue. Cette option amène la question : peut-on éclairer la rue Principale toute la nuit grâce à la nouvelle technologie, économique en énergie, alors qu'en même temps l'éclairage des autres rues sera éteint ?

Au vu de l'augmentation du prix de l'électricité, la tendance est de maintenir l'extinction de minuit à 5 heures. Quant à différencier l'éclairage des rues, la décision sera prise ultérieurement.

9. ACTUALITE INTERCOMMUNALE : CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18/09/2025

Plan local d'urbanisme intercommunal : La modification n°2 a été approuvé à l'unanimité. Il a été rappelé que la procédure est arrivée à son terme au courant de l'été après avoir répondu aux doléances émanant de l'enquête publique qui s'est tenue du 12 mai au 11 juin 2025. L'ensemble des règles sera consultable sur le site de la Cocoko. Les règles rentreront en vigueur le 1^{er} octobre 2025.

Accélérateur de transitions écologiques : Ces 3 dernières années la CoCoKo a élaboré un plan climat-air-énergie territorial (PCAET).

En parallèle L'ADEME a mis en place un dispositif d'accompagnement des intercommunalités nommé « Accélérateur de transitions ». Pour bénéficier d'une aide financière la CoCoKo va signer un Contrat d'Objectif Territorial (COT). La durée est de 3 ans durant laquelle la CoCoKo s'engage sur des objectifs définis dans le plan climat. En contre partie une enveloppe de 350 000 € sur 4 ans est allouée.

75 000 € de suite et 275 000 € variable selon l'atteinte des objectifs. Pour faciliter l'application COT une personne sera recrutée au niveau de la CoCoKo.

Structure périscolaire : Sur propositions de la commission d'appels d'offres, différents avenants ont été approuvés au niveau des réalisations à Wiwersheim et à Ittenheim.

Suite à la possibilité de pouvoir bénéficier d'une subvention à hauteur de 2 500 000 € de la région Grand Est, un nouveau plan de financement a été approuvé pour le périscolaire de Berstett.

Foulées roses : Le président Justin Vogel a lancé un appel à tous les conseillers municipaux des différents villages afin de participer à la manifestation du 4 octobre à Ittenheim.

10. POINTS DIVERS

- **Climatisation salle communale :** Ce point a été mis à l'ordre du jour à la demande de Vanessa ROCHELET. Elle relate une température intérieure difficilement supportable alors qu'elle avait loué la salle au mois de juin lors d'un week-end caniculaire. Elle souligne que la température excessive dans la salle des fêtes nuit au confort des usagers et les pousse à ouvrir les fenêtres, voire à sortir plus fréquemment, générant des nuisances sonores pour le voisinage. Elle insiste également sur la fréquence croissante de ces situations liées au réchauffement climatique, plaident pour l'installation d'une climatisation. Le Maire rappelle le cadre réglementaire pour les recours au chauffage ou à la climatisation dans les établissements recevant du public. Si la loi n'interdit pas l'usage de pompes à chaleur réversibles pouvant faire usage de climatisation, l'incitation est néanmoins à l'austérité énergétique. Après en avoir débattu, les conseillers proposent de faire chiffrer la pose d'une pompe à chaleur réversible et de réexaminer la proposition lors de la prochaine séance.
- **Rentrée scolaire :** Les effectifs pour cette nouvelle rentrée sont en baisse 312 élèves contre 323 à la rentrée 2024. 109 élèves (121 en 2024) à l'école maternelle et 203 (202 en 2024) élèves à l'école élémentaire, pour respectivement 5 classes à Hurtigheim et 8 classes à Furdenheim. La tendance présentée sur les effectifs des 2 prochaines années montre une stabilité voire une légère baisse.
En date du 14 et du 21 mars 2025, les conseils d'écoles du RPI se sont prononcés en faveur d'une modification sur l'heure de début des cours le matin à compter de la rentrée de septembre 2025. L'idée a été de retarder de 10 min le démarrage des cours pour être en meilleure adéquation avec les rotations de bus. Cette solution a été validée par l'inspection académique et semble convenir à la majorité des familles. Les horaires sont donc 8h20- 11h50 (3h30) / 14h - 16h30 (2h30).
A l'école maternelle, en raison du départ en congé de maternité de l'une des ATSEM, il a été procédé au recrutement d'un agent en CDD pour la durée de toute l'année scolaire.
- **Bistrot éphémère :** le Maire informe que les jeunes de la commission jeunesse de la CoCoKo étaient très satisfaits de l'accueil reçu lors de la tenue de leur bistrot éphémère l'été dernier. La population est venue en nombre et la place de la Liberté se prête bien à ce genre de manifestation.
- **Messti et Foulées Roses :** Le messti se déroulera le week-end du 27/28 septembre, et les Foulées Roses le samedi 4/10. Les inscriptions sont possibles auprès de l'ASCS jusqu'au 27/09.

Clôture de la séance à 22h20.